



Protocole sanitaire au sein de l'AMJM

L'entrée des adhérents à la salle des Vendanges sera réalisée par la porte principale donnant accès au vestiaire.

Les adhérents devront arriver déjà en tenue car il ne sera pas possible d'utiliser les vestiaires. Les adhérents ne pourront rentrer dans les locaux que sur invitation du professeur, pas d'attente dans le vestiaire. Pendant cette attente à l'extérieur, les adhérents devront respecter une distance de 1 mètre entre chaque personne et il est préconisé le port du masque à partir de 11 ans.

Il est obligatoire de porter un masque à partir de 11 ans pour rentrer dans les locaux. Lors de l'entrée dans le vestiaire, désinfection des mains avec le gel hydroalcoolique mis à disposition par le professeur. Chaque adhérent devra se déchausser dans le vestiaire et avoir son propre sac pour ranger ses affaires (chaussures, vestes...)

La collation ou l'hydratation doit être gérée de façon individuelle (bouteille personnelle ou autre...). Les sacs individuels seront déposés sur l'estrade à l'intérieur de la salle. Ne rien laisser dans les vestiaires.

Le masque pourra être retiré pendant l'activité de danse ou de gymnastique.

Les professeurs auront également un masque pendant leurs cours et pour l'accueil des adhérents. Une distance de 2 mètres entre chaque adhérent pendant le cours devra être respectée.

Pendant le cours, pas de contact physique entre les adhérents.

Le matériel commun doit être nettoyé avant et après utilisation (les barres ...) avec des lingettes désinfectantes par les professeurs.

Les sanitaires seront condamnés. Nous vous demandons donc de prendre vos précautions avant d'arriver à la salle. Il est bien entendu, qu'en cas d'urgence, le professeur pourra donner accès aux sanitaires. Les sanitaires seront nettoyés quotidiennement.

Il est prévu un nettoyage du sol entre chaque cours et en fin de journée avec un produit adapté (nettoyage humide pas de balai ou aspirateur). Les points de contacts (poignées de portes, interrupteur, chaîne...) seront nettoyés quotidiennement.

Il faudra aérer les locaux toutes les 3H pendant 15 min et aérer entre chaque cours.

La sortie des adhérents sera réalisée par la porte de la salle côté Mairie afin d'éviter un trop grand nombre de personnes sur le même lieu.

Afin que ces mesures soient applicables et afin de pouvoir donner leurs cours dans de bonnes conditions, l'effectif sera limité à 8 adhérents par cours. Pour ce faire, les groupes seront divisés en 2.

Nous vous remercions de bien respecter toutes ces mesures pour la santé de tous.

Ces contraintes sont nécessaires pour que l'activité puisse redémarrer.

Merci de votre compréhension.

Le Bureau AMJM